

Rapport annuel du comité directeur de la CIJ-CH pour le 32^e exercice 2023

1. Personnel

a) Comité

Lors de l'assemblée générale du 29 mars, Claudia Kaufmann, Dr. iur. Dr. h.c., a été nouvellement élue au comité. Elle a notamment été Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Secrétaire générale du Département fédéral de l'intérieur et Médiatrice de la Ville de Zurich. Pour le reste, la composition du comité est restée inchangée.

b) Bureau

Evelyne Sturm ayant démissionné du Comité et donc du Bureau pour la fin du mois de septembre 2022, le Comité a élu sa nouvelle membre, Claudia Kaufmann, au sein du Bureau. L'ancienne présidente et toujours membre du Comité Eliane Menghetti n'a plus participé aux réunions du Bureau en tant qu'assesseuse depuis juin.

c) Secrétariat

Rosa Knöpfel, KnoeAG, Herisau, a assumé le secrétariat.

2. Activité du Comité et des commissions

Le Comité s'est réuni le 30 janvier à Berne pour une séance en présentiel, ainsi que les 26 juin et 29 novembre pour des séances en visioconférence et il a pris plusieurs décisions par voie de circulation, à l'unanimité.

Le Bureau a tenu des réunions en visioconférence les 14 mars et 19 juillet, ainsi qu'à l'issue de la réunion du Comité du 26 juin. Il a également pris plusieurs décisions à l'unanimité par voie de circulation.

3. Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est tenue le 29 mars à l'Université de Neuchâtel. Les membres ont ensuite pu participer à la manifestation organisée à l'Université dans le cadre du cycle « Médias sociaux et droits humains » (voir ch. 4). L'Assemblée a approuvé – toujours à l'unanimité – le procès-verbal de la 30^e assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022, a adopté le rapport annuel 2022 du Comité et les comptes annuels révisés 2022, a donné décharge au Comité pour l'exercice 2022 et a procédé aux élections (cf. ch. 1.a), et réélection de l'organe de révision, Pemag Revisions AG, Lenzbourg).

4. Série de manifestations « Médias sociaux et droits humains » (clôture)

En 2022, en lieu et place d'une conférence annuelle, une série de conférences sur le thème « Médias sociaux et droits humains » a été organisée, sur les années 2022 et début 2023, en

collaboration avec presque toutes les Universités suisses (voir rapport annuel 2022). La septième manifestation de la série a eu lieu le 2 mars 2023 à l'Université de Lausanne et la huitième et dernière le 29 mars – à l'issue de l'Assemblée générale -, à Neuchâtel :

- La manifestation du 2 mars à l'Université de Lausanne était intitulée « Normes privées et décisions algorithmiques : la modération des contenus par les réseaux sociaux et ses enjeux pour la démocratie ». Sophie Weerts, professeure assistante de droit public, Mathieu Fasel, MLaw et M.A. Political Science, ainsi qu'Estelle Pannatier, Policy & Advocacy Manager chez AlgorithmWatch CH, ont présenté des contributions et participé à la discussion, modérée par la professeure Odile Ammann, membre du comité ICJ-CH.
- Le 29 mars, l'Université de Neuchâtel a accueilli la manifestation sur le thème « En quoi les réseaux sociaux modifient-ils les liens entre liberté d'expression, débat public et démocratie ». Après trois exposés introductifs de Nathalie Pignard-Cheynel, professeure à l'Académie du journalisme et des médias de l'Université de Neuchâtel, de Jonathan Bory, avocat, médiateur et chargé de cours à l'Université de Neuchâtel, et de Maya Hertig Randall, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève, la thématique a fait l'objet d'une discussion avec le public, sous la direction de Nesa Zimmermann, professeure assistante de droit constitutionnel et de droit comparé à l'Université de Neuchâtel, et de Pascal Mahon, professeur émérite de la même Université et membre du Comité de la CIJ-CH.

Les deux manifestations ont suscité un grand intérêt et ont été suivies par de nombreux étudiants et étudiantes et autres personnes intéressées. L'un des objectifs de la série de manifestations, à savoir pour la CIJ-CH s'adresser en particulier aux étudiantes et aux étudiants, a été atteint.

Les présentations des différents exposés de toute la série de manifestations sont disponibles sur le site Internet de la CIJ-CH.

5. Réunion scientifique annuelle, trinationale

A la demande des sections allemande et autrichienne de la CIJ, la CIJ-CH s'était déclarée prête, au début de l'année 2022, à organiser une réunion commune en Suisse en 2023. Sous l'influence de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, contraire au droit international, c'est un thème de congrès lié à ce contexte qui a été choisi, à savoir « Sanctions internationales – Fondements, limites, conséquences ». Comme le Tribunal fédéral a un site à Lucerne, et que l'Académie suisse de la magistrature y a son siège, et qu'il était possible d'organiser le colloque scientifique à l'Université, Lucerne a été choisie comme lieu de réunion. Le colloque s'est tenu les 20 et 21 octobre. Au total, 143 personnes ont participé au congrès, dont 90 d'Allemagne, 13 d'Autriche et 40 de Suisse. L'organisation du colloque a été rendue possible grâce aux contributions financières de Lucerne Tourisme, du Ministère fédéral allemand de la Justice, d'organisations spécialisées autrichiennes et, en particulier, de la Direction du droit international public du DFAE, qui a très généreusement soutenu la manifestation.

Conformément aux objectifs de la Commission internationale de juristes et de ses sections, la thématique des sanctions a été abordée en particulier sous l'angle des droits de l'homme et de l'État de droit. La tension entre les sanctions visant à faire respecter le droit international et les exigences de l'État de droit en matière de sanctions a constitué le cadre des exposés d'approfondissement et des discussions.

En ouverture de la journée, la Présidente de la section hôte a rappelé les précédentes réunions communes des trois sections, les raisons du choix de Lucerne comme lieu du colloque, l'histoire des sanctions internationales et les aspects à approfondir par les intervenantes et intervenants.

Le Recteur de l'Université de Lucerne, le professeur Bruno Staffelbach, a ensuite souhaité la bienvenue aux personnes présentes. Dans le premier (et unique) exposé en anglais, le professeur Santiago Canton, Secrétaire général de la Commission internationale de juristes (CIJ) depuis mars 2023, a parlé des « Contemporary challenges and opportunities for the rule of law ». Le professeur Marco Sassòli, membre du comité exécutif de la CIJ et vice-président de la section suisse de la CIJ, a présenté un exposé de fond sur les aspects des sanctions relevant du droit international public. Il y a notamment expliqué la fonction des sanctions multilatérales en tant que réponse organisée aux violations du droit international et les limites juridiques de ces sanctions. La neutralité étant régulièrement citée comme un obstacle à l'adoption systématique de sanctions internationales, la professeure Anna Petrig, professeure de droit international public et de droit public à l'Université de Bâle, a traité de la portée de la neutralité suisse à cet égard et des différences entre le droit de la neutralité et la politique de neutralité. Le professeur Helmut Tichy a brièvement expliqué la conception différente en la matière de l'Autriche, État membre de l'UE.

Le soir de la première journée, les participantes et participants au congrès intéressés – au nombre de 112 – ont pu prendre part à une visite guidée du Tribunal fédéral suisse, au Schweizerhofquai. Dans le bâtiment du tribunal, construit à l'origine comme siège de la Compagnie des chemins de fer du Gothard, ils ont pu visiter la salle d'audience, la salle du Gothard, la salle plénière et la bibliothèque, et recevoir des informations importantes sur la justice suisse. Dans le Panorama Bourbaki, tout proche du siège du tribunal, le Président du Tribunal fédéral, Yves Donzallaz, a prononcé un discours dans lequel il a notamment exposé les voies de droit suisses dans le contexte des sanctions internationales. Les personnes présentes ont été impressionnées par la représentation en images de l'accueil et de l'internement en Suisse de 87 000 soldats français pendant la guerre franco-allemande de 1871, un événement historique important pour le développement de la Croix-Rouge comme pour celui de la jeune Confédération de l'époque. Les discussions se sont poursuivies à l'occasion de l'apéritif riche servi au bar Bourbaki.

Au début de la deuxième journée du colloque, Myriam Grütter, juge à la Cour suprême du Canton de Berne et Présidente de la direction de l'Académie suisse de la magistrature, dont le siège est à Lucerne, a décrit l'histoire, le but, l'offre d'enseignement et l'organisation de l'Académie. L'importance de l'État de droit pour les sanctions internationales en général et la protection juridique contre les sanctions en particulier, sur la base de la jurisprudence de la CJUE, a été traitée par le professeur Christian Tietje, professeur de droit public, de droit européen et de droit économique international à l'Université Martin Luther de Halle-Wittenberg. Dans un entretien-interview qui a suivi, mené par Andreas Paulus, Directeur exécutif de l'Institut de droit international et de droit européen de l'Université Georg-August, de Göttingen, et ancien Juge constitutionnel fédéral, le président de la Conférence de Munich sur la sécurité, le Dr. Christoph Heusgen, a souligné l'importance des sanctions pour la protection de l'État de droit et du droit international, mais il a également décrit les difficultés de leur application. Sous le titre « Vom Einfrieren zum Versilbern » (Du gel à l'argenterie), l'Ambassadeur Konrad Bühler, Directeur du Bureau de droit international public du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales de la République d'Autriche, s'est penché sur le cadre juridique de l'« argenterie » et sur l'état des discussions concernant la question de savoir si et comment les avoirs confisqués et leurs revenus peuvent être utilisés pour la reconstruction de l'Ukraine. Le professeur Michael Beusch, juge au Tribunal fédéral suisse, a brièvement expliqué la situation juridique suisse par rapport aux exposés de Konrad Bühler et Christian Tietje.

Après le déjeuner pris en commun au restaurant « Luce », du Radisson Blu Hotel, situé à proximité, le professeur Lars P. Feld, Directeur du *Walter Eucken Institut*, de Fribourg-en-Brisgau, a décrit, dans son exposé de fond sur les aspects économiques des sanctions, les succès et les échecs des sanctions internationales, en expliquant comment l'efficacité dépend du type de

sanctions et de leur objectif, ainsi que des États impliqués – notamment les États-Unis. Le thème de l'efficacité ou de la contre-productivité des sanctions internationales a été approfondi lors de la table ronde qui a suivi. Sous la modération de Helmut Tichy, professeur à l'Université Karl-Franzens de Graz et ancien directeur du Bureau de droit international public du Ministère fédéral des Affaires européennes et internationales de la République d'Autriche, Tanja Gönner, Directrice générale de la Fédération de l'industrie allemande, le professeur Frank Hoffmeister, Directeur des affaires générales et Directeur juridique du Service européen pour l'action extérieure de l'UE, le Dr. Daniel Kipfer Fasciati, juge au Tribunal pénal fédéral suisse et ancien médiateur du régime de sanctions de l'ONU contre les groupes État islamique et Al-Qaida, ainsi que Andreas R. Ziegler, professeur de droit international public à l'Université de Lausanne, ont décrit les problèmes liés aux sanctions sur la base de leurs expériences respectives.

Le soir, les participantes et participants se sont retrouvés pour un dîner festif au Grand Casino de Lucerne.

Le dimanche matin, de nombreux invités d'Allemagne et d'Autriche ont participé à la visite guidée de la ville.

D'après les informations recueillies, le congrès a répondu dans une large mesure aux attentes des participantes et participants ainsi que des organisatrices et organisateurs. De très nombreuses réactions, toutes positives, ont été reçues concernant le programme, les exposés et les discussions ainsi qu'à propos du programme-cadre. L'excellente collaboration entre les trois sections a fait ses preuves, tant lors de la préparation que lors du congrès lui-même.

Les enregistrements des exposés, de l'entretien-interview et de la table ronde sont disponibles sur le site Internet de la CIJ-CH, tout comme la documentation du congrès.

6. Mise en réseau interne

Au cours de l'année sous revue, les membres ont reçu quatre lettres d'information en allemand, en français et en italien. Dans celle de février, une rétrospective a été présentée sur la manifestation organisée, depuis la précédente lettre d'information, à l'Université de Berne, dans le cadre de la série « Médias sociaux et droits humains », et il a été fait mention des manifestations encore à venir (voir ch. 4 ci-dessus). A également été évoquée l'audience publique qui s'est tenue le 29 mars devant la Cour EDH dans la procédure des « aînées pour le climat », dans laquelle la CIJ-CH est intervenue en *amicus curiae*. Des informations ont en outre été données sur l'adhésion de la section suisse de la CIJ au GSUN (voir ch. 9 ci-dessous) et sur la volonté de *humanrights.ch* de se repositionner après la création de la nouvelle Institution suisse des droits humains (ISDH). La lettre d'information du mois de mai contenait une rétrospective des deux dernières manifestations de la série « Médias sociaux et droits humains », des Universités de Lausanne et de Neuchâtel (voir ch. 4 ci-dessus) et du bilan intermédiaire de *humanrights.ch* pour le centre d'accueil sur la conduite stratégique des procès. Enfin, un regard était porté sur les activités de la CIJ. A l'occasion de la création de la ISDH, avec la CIJ-CH comme membre fondateur, la lettre d'information du mois d'août contenait un rapport détaillé de Claudia Kaufmann, membre du Comité de la CIJ-CH, qui détaillait le contexte du droit international, les travaux préparatoires, les bases légales, la forme juridique, les tâches et la structure, le cadre financier et la préparation de la création, ainsi que le déroulement de l'assemblée constitutive et la décision concernant le lieu d'implantation de la nouvelle Institution. Enfin, Claudia Kaufmann proposait une appréciation de la nouvelle Institution nationale des droits humains du point de vue de la CIJ-CH et du Comité des Nations Unies contre la torture. Les ateliers de *humanrights.ch* intitulés « How to UN Committee » et le rapport annuel 2022 de la CIJ ont également fait l'objet d'informations dans cette lettre d'information. Enfin, la dernière

lettre d'information, de novembre, proposait une rétrospective de la réunion annuelle trinatio-nale (voir ch. 5 ci-dessus) et donnait des informations sur les offres de *humanrights.ch* et sur deux manifestations du GSUN.

7. Commission internationale de juristes (CIJ)

Marco Sassòli, vice-président de la CIJ-CH et membre du Comité exécutif de la CIJ (internatio-nale), assure le lien entre la section suisse de la CIJ et la CIJ. L'année 2023 a été marquée pour la CIJ par l'entrée en fonction d'un nouveau Secrétaire général, en la personne de Santiago Canton. Dès le début, celui-ci a été fortement occupé par des questions d'organisation, d'admini-stration et de personnel, il a donné une nouvelle dynamique au secrétariat et a mis de l'ordre à bien des égards. Les premiers succès dans la recherche de financements supplémentaires (notamment de la part de la Norvège et des États-Unis) ont été enregistrés, mais il reste plus facile de trouver de l'argent pour des programmes dans des pays du tiers-monde que pour le travail décisif du Secrétariat à Genève. Sans ce travail central d'élaboration et d'interprétation des normes en matière de droits humains, l'harmonisation de l'approche et la fertilisation croi-sée des programmes nationaux ne sont pas possibles. Il reste regrettable que la Confédération, contrairement au Canton et à la Ville de Genève, ne contribue plus depuis quelques années aux frais du Secrétariat. La situation financière reste également critique en raison des coûts (sala-riaux) élevés en Suisse et de la force du franc suisse par rapport aux monnaies des principaux donateurs. Il a donc fallu poursuivre une externalisation prudente des services centraux, qui ne facilite pas la gestion. En 2023, la Suisse Patricia Schulz – entre-temps également membre de la CIJ-CH – a été élue commissaire de la CIJ, ce dont nous la félicitons chaleureusement.

Parmi les nombreux programmes et initiatives de la CIJ, méritent une mention spéciale :

Au niveau mondial :

- La proposition de la CIJ pour un mécanisme d'enquête permanent progresse lentement. L'Assemblée générale de l'ONU devrait créer un mécanisme permanent de responsabilité universelle, capable à la fois de servir les organes d'enquête des Nations Unies et de recueillir des preuves qui pourront être utilisées dans de futurs procès pénaux devant des tribunaux internationaux et nationaux, y compris sur la base du principe de compé-tence universelle. Un tel mécanisme permettrait d'éviter de longues préparations, la perte d'expertise et la duplication des efforts, ainsi que la duplication des normes.
- Les Principes de la CIJ pour une approche du droit pénal fondée sur les droits humains visant à proscrire les comportements liés au sexe, à la procréation, à la consommation de drogues, au VIH, aux sans-abri et à la pauvreté ont été adoptés par 29 experts et 8 organisations et servent désormais de base aux décisions des Nations Unies et des États.
- Principes et lignes directrices sur les droits humains et les situations d'urgence sani-taire : la CIJ a publié un rapport d'experts qui fournit aux gouvernements et à la société civile un cadre pour donner la priorité aux droits humains dans la prévention, la prépa-ration, la réponse et le rétablissement de la situation normale dans les situations d'ur-gence en matière de santé publique. Dans ce cadre, 10 principes relatifs aux droits humains ont également été proposés à l'OMS pour un traité sur les pandémies, actuel-lement en cours d'élaboration au sein de ses instances.

Dans les différentes régions :

- La CIJ a un statut d'observateur au sein du comité de l'Union européenne sur l'intelli-gence artificielle, où elle a pu obtenir que sa position sur les aspects importants de la protection des droits de l'homme soit prise en compte dans la législation de l'Union sur l'intelligence artificielle et les services numériques.

- Accès des femmes à la justice en Asie : à l'issue d'un processus auquel ont participé 600 juges et 800 autres personnes travaillant dans le domaine de la justice, une « *Bangkok General Guidance on Deciding with a Gender Perspective* » a pu être adoptée, qui met également en évidence des exemples de bonnes pratiques dans toute l'Asie.
- Programmes de documentation des violations des droits de l'homme en Afghanistan et de soutien aux avocats au Myanmar.
- Intervention en *Amicus curiae* sur les droits des personnes homosexuelles en Ouganda.
- Formation de défenseurs des droits de l'homme au Venezuela sur l'accès aux mécanismes internationaux de protection des droits humains et, en Colombie, formation de juges, de procureurs et de représentants des victimes pour une meilleure poursuite des actes de torture et des homicides illégaux commis par les organes de l'État.
- Rapport sur les agressions contre les avocats et les violations de l'indépendance de la justice en Tunisie.

Les détails de ces activités et d'autres objectifs de la CIJ internationale sont disponibles sur son site web <https://www.icj.org/>, dont la révision totale est l'un des objectifs de l'année 2024.

8. Coopération avec la CIJ et d'autres sections de la CIJ

a) CIJ

Santiago Canton, qui a pris ses fonctions de Secrétaire général le 1^{er} mars, a fait un exposé lors de la réunion trinationale (voir ch. 5). Cette réunion a également été l'occasion d'une discussion entre le Secrétaire général et les trois sections, au cours de laquelle ont été examinées les possibilités d'approfondir la collaboration de la CIJ avec les trois sections. Celles-ci se sont déclarées prêtes à indiquer à la CIJ des expertes et des experts issus de leur cercle pour des tâches concrètes.

La collaboration avec les sections européennes de la CIJ (*Europe and Central Asia Programme*) s'est concentrée sur la préparation du Congrès 2024 de la CIJ, qui aura lieu en ligne le 10 février 2024 et qui sera consacré aux défis de l'indépendance des juges et des avocats. Ce thème a également été approfondi lors de la réunion régionale *Europe and Central Asia* (ECA), qui s'est tenue en ligne le 4 décembre. Marco Sassòli y a présenté une brève prise de position, élaborée avec les contributions de Patricia Egli et Susanne Leuzinger, qui met en lumière la thématique à discuter dans le système juridique suisse. La section suisse de la CIJ participera également au congrès 2024 de celle-ci. Certains membres de la section suisse ont en outre fait usage de la possibilité de suivre en ligne les manifestations organisées par la CIJ (séminaires, conférences, etc.).

b) ICJ-D

Les sections allemande et autrichienne de la CIJ ont organisé, en collaboration avec la section suisse, la réunion trinationale des 20 et 21 octobre à Lucerne (voir ch. 5). Pour des raisons de calendrier, la présidente n'a pas pu donner suite à l'invitation de la section allemande à la brève réunion du 16 juin au Bundestag allemand à Berlin sur le thème du « conseil politique par la science ».

c) ICJ-A

Les sections allemande et autrichienne de la CIJ ont organisé, en collaboration avec la CIJ-CH, la réunion trinationale des 20 et 21 octobre à Lucerne (cf. ch. 5). Aucun membre du Comité n'a

pu participer à la réunion de printemps sur le thème « Défis juridiques du tournant énergétique et de la crise énergétique », qui s'est tenue à Vienne le 19 avril.

9. Autres activités et mise en réseau

La CIJ-CH a participé au cercle élargi de la plateforme des ONG pour les droits humains.

Lors de sa réunion du 30 janvier, le Comité a décidé d'adhérer à l'association Suisse-ONU (GSUN). Dans le cadre de cette organisation, la ratification de protocoles additionnels aux conventions de l'ONU sur les droits humains pourra éventuellement être promue. Pascal Mahon, membre du Comité, assure la liaison avec le GSUN.

L'Institution suisse des droits humains (ISDH/SMRI) a été créée le 23 mai. Le 12 avril, le Comité a décidé par voie de circulation que la CIJ-CH adhérerait à la nouvelle Institution en tant que membre fondatrice. Pascal Mahon, membre du Comité, a participé à l'assemblée constitutive au nom de la section suisse de la CIJ. A l'avenir, Claudia Kaufmann, membre du Comité, représentera la CIJ-CH auprès de l'ISDH. Comme Christoph Spenlé, également membre du Comité, elle a fait partie du groupe de travail qui a préparé l'institution de l'ISDH et elle a en outre présidé l'assemblée constitutive de cette dernière.

Dans les lettres d'information, il est toujours fait référence aux activités des organisations dont la CIJ-CH est membre ou fait partie (Institution suisse des droits humains, Plateforme des ONG pour les droits humains, *humanrights.ch*, GSUN, Archives sociales suisses) (voir ch. 6).

10. Secrétariat et organe de révision

Le secrétariat est assuré par Rosa Knöpfel, de la société KnoeAG, à Herisau.

Pour la rédaction des procès-verbaux des séances du 30 janvier et du 26 juin, le Comité a pu compter sur Daniela Feller, MLaw et notaire, à Ostermundigen.

Le site Internet www.icj-ch.org a été géré par Rosa Knöpfel avec le soutien d'un webmaster externe (update AG, Zurich).

L'engagement de ces personnes garantit le bon fonctionnement de l'association et nous les en remercions vivement.

L'organe de révision était Pemag RevisionsAG, à Sursee.

11. Fluctuation des membres

En 2023, 16 membres ont rejoint l'association et 4 l'ont quittée. Au total, l'effectif des membres est passé de 142 à 154 personnes.

Composition du Comité

Susanne Leuzinger, docteure en droit, ancienne Juge fédérale, Zurich, Présidente

Marco Sassòli, professeur, docteur en droit, Genève, vice-président

Odile Ammann, professeure, docteure en droit, LL.M., Lausanne

Florence Aubry Girardin, docteure en droit, Juge fédérale, Lausanne

Stephan Breitenmoser, professeur, docteur en droit, vice-président du Tribunal administratif fédéral, Saint-Gall

Federica De Rossa, professeure, docteure en droit, Juge fédérale, Lausanne

Patricia Egli, professeure, docteure en droit, LL.M., Saint-Gall

Claudia Kaufmann, docteure en droit, Dr. h.c., Zurich

Pascal Mahon, professeur, docteur en droit, Neuchâtel/Lausanne

Eliane Menghetti, docteure en droit, avocate, Zurich

Daniel Möckli, professeur, docteur en droit, Zurich

Rainer J. Schweizer, professeur, docteur en droit, avocat, Saint-Gall

Christoph A. Spenlé, docteur en droit, avocat, LL.M., Bâle

Judith Wyttenbach, professeure, docteure en droit, avocate, Berne

Secrétariat

Section suisse de la Commission internationale des juristes (CIJ-CH)
c/o KnoeAG, Wiesen 2488, 9100 Herisau